



### Nouvelles du conseil du 6 mai 2019

#### Offre de travaux d'été

Pour les travaux de nettoyage estival effectués dans les bâtiments communaux, la Municipalité cherche cet année encore deux aide-concierges prêts à s'engager du lundi 8 au vendredi 19 juillet (samedi et dimanche exclus bien entendu).

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer au secrétariat municipal (032 488 33 00, [apprenti@sonceboz.ch](mailto:apprenti@sonceboz.ch)), jusqu'au mercredi 29 mai prochain.

En cas d'offres surnuméraires, la préférence sera donnée aux habitants de la localité.

#### Au programme de l'assemblée

Le Conseil municipal a mis au net lundi soir l'ordre du jour définitif de l'assemblée municipale agendée au lundi 17 juin 20 h, à la halle de gymnastique.

Premier rappel : cette séance législative sera précédée, à 19 h au même endroit, d'une présentation publique du projet de Maison de l'enfance. Ce projet fera l'objet d'une votation populaire le dimanche 30 juin.

Objet principal de l'assemblée, les comptes municipaux de l'exercice 2018, lesquels ont fait l'objet d'une présentation circonstanciée dans la dernière édition en date de ce journal. Rappelons que les ayants-droit sont appelés à approuver dans un premier temps deux attributions, d'un demi-million chacune, au Financement spécial relatif à la fluctuation de la fiscalité communale d'une part, au Financement spécial relatif à l'entretien ou la construction des bâtiments communaux rue des Prés 5 et de l'enfance, d'autre part. Un crédit supplémentaire de 50 000 francs, pour le collecteur d'eaux usées et eaux claires du haut du Brahon, sera également soumis aux citoyens présents, qui se prononceront ensuite sur le nouveau règlement du service dentaire scolaire. Ce règlement pourra être consulté au secrétariat municipal, dès le 17 mai prochain et jusqu'au jour de l'assemblée.

Deux arrêtés de comptes seront présentés pour information, qui concernent respectivement la construction des nouveaux pavillons scolaires et la rénovation des bâtiments de l'Ecole secondaire du bas-vallon.

#### Des places au Soleil

La crèche municipale Au P'tit Soleil annonce qu'elle a encore quelques places libres pour la rentrée d'août prochain ; toutes s'adressent exclusivement aux plus jeunes, à savoir des enfants nés entre octobre 2017 et avril 2018. C'est ainsi que l'institution pourra encore accueillir deux petits pour la journée du lundi et pour celle du jeudi. Le vendredi demeure une seule place disponible.

Les parents intéressés s'adresseront aux codirectrices, Simone Romang et Lucie Flück, au 032 489 33 89.

### Place aux caisses à savon !

Le Grand prix Caisse d'épargne de caisses à savon 2019 se déroulera le dimanche 26 mai prochain. Comme de coutume, la rue de l'Envers devra être fermée à tout trafic ce jour-là, depuis son numéro 34 et jusqu'au croisement avec le Pourpoint. Un itinéraire de déviation sera signalé, qui devra notamment être utilisé par les participants au Tir en campagne, aussi bien durant les essais que pendant l'épreuve en elle-même.

Les bordiers et les visiteurs sont par avance remerciés de la compréhension dont ils feront preuve face aux inconvénients générés par cette sympathique et traditionnelle compétition.



Jour J – 16 pour la fameuse course de caisses à savon de Sonceboz

### Stationnement bientôt interdit

Le long de la rue de la Combe et de la partie Est de l'Euchette, le stationnement des véhicules privés, le long de la chaussée, pose de sérieux problème pour les véhicules d'urgence. On n'ose imaginer ce qui se produirait en cas d'incendie ou autre besoin d'intervention rapide, sachant que le déneigement a été sérieusement entravé l'hiver dernier.

Aussi le Conseil municipal a-t-il décidé de promulguer une interdiction de stationner le long de ces rues, valable de chaque côté de la chaussée.

Cette interdiction fera l'objet d'une publication officielle avant l'été et les signaux ad hoc seront alors installés.

Les autorités remercient les bordiers de se conformer à cette nouvelle directive, laquelle a pour but de garantir la sécurité de tout un chacun et en particulier des habitants de ce quartier.

### Pour la convivialité, la sécurité et le respect de la LHand



Les CFF envisagent de mettre la gare et ses quais, notamment, en conformité avec la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand)

La gare locale pourrait subir ces prochaines années une mue importante, axée à la fois sur le respect de la LHand (Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées) par les CFF et sur une convivialité souhaitée dans le quartier par la Municipalité.

Emmenée par le maire, René Rimaz et le secrétaire municipal, Jean-Rodolphe Zürcher, une délégation des autorités locales a rencontré fin avril des représentants des CFF. A cette occasion, chacun a pu faire connaître en détails ses souhaits et ses projets pour l'avenir de la gare de Sonceboz-Sombeval.

### Zone de rencontre en esquisses

Ainsi le Conseil municipal a-t-il exprimé son désir de transformer les alentours immédiats du bâtiment en une zone de rencontre, telle qu'il en existe dans la gare de Porrentruy ou Tramelan notamment. Un tel aménagement permettrait de redonner de la convivialité à ce quartier et surtout d'y assurer la sécurité des usagers, enfants, piétons et deux-roues en particulier.

Dans cette optique, la Municipalité souhaite pouvoir reprendre à son compte la rue de la Gare, actuellement propriété de la grande régie.

Les élus ont présenté aux CFF des esquisses sommaires de leur projet, réalisées par le bureau d'ingénieurs biennois Dudler, qui est spécialisé en aménagement de l'espace bâti, en collaboration avec Daniel Croptier, urbaniste de la commune.



La grande régie est favorable à l'instauration d'une zone de rencontre devant la gare  
La gare à la veille d'un grand chantier

### Un écho favorable

Or les CFF voient d'un œil très favorable la création d'une zone de rencontre, eux qui affirment faire de bonnes expériences dans les gares où ce type d'aménagement a été réalisé. Leurs émissaires se sont dit prêts à militer pour une vente à la Municipalité d'une partie de la rue de la Gare, ainsi que pour une participation financière non négligeable de la régie aux travaux nécessaires.

Les desiderata du Conseil municipal feront incessamment l'objet d'un courrier officiel envoyé à la direction des chemins de fer.

### Gros investissements sur la Gare elle-même



Au centre de la rampe menant au passage sous-voie pourrait être construit un ascenseur

Durant cette rencontre, les CFF ont par ailleurs présenté aux élus locaux l'avant-projet du chantier prévu de leur part pour mettre la gare de Sonceboz-Sombeval en conformité avec la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées. Ils ont précisé que dans un avenir assez proche, des travaux seront effectués pour que les quais, ainsi que l'accès au sous-voie et aux voies 2 et 3, répondent parfaitement aux exigences en matière d'accessibilité, notamment par les fauteuils roulants. Il est entre autres prévu d'installer un ascenseur au centre de la rampe tournante actuelle.

## A court terme

De surcroît, et à plus court terme, les CFF projettent de rénover et réaménager complètement le rez-de-chaussée du bâtiment de la gare, actuellement vide, afin d'y créer des surfaces commerciales qui seraient mises en location. Il apparaît que ce type de locaux est actuellement prisé par certains indépendants, qui en apprécient tout particulièrement l'accessibilité en transports publics. Pour ce projet immobilier, une demande de permis de construire devrait être déposée en août prochain déjà.



Le rez-de-chaussée de la gare, actuellement inoccupé, sera probablement rénové pour abriter des surfaces commerciales

## Sentier vers Corgémont

Le Conseil municipal a exprimé aux CFF son désir de leur acheter les parcelles 295 et 331 de Sombeval, sur lesquelles circulent, au nord de la voie le sentier menant de la Bienna à Corgémont, et au sud une partie du chemin conduisant aux Covos.

Ce transfert, pour une somme symbolique, ne semble poser aucun problème. Les émissaires des CFF se sont montrés tout à fait acquis à l'idée.

## Malés : le dossier réapparaîtra

La Municipalité et les chemins de fer ont abordé également la question du ruisseau des Malés, en particulier le mauvais état de son passage sous la ligne ferroviaire. Les CFF ont annoncé qu'ils entreprendront rapidement des travaux d'entretien pour améliorer provisoirement ce passage. Mais ils ont affirmé aussi qu'ils attendent de la Commune qu'elle remette l'ouvrage sur le métier, en vue de réaliser la revitalisation de ce ruisseau. Une revitalisation qui permettrait de diminuer les arrivées massives d'eau sur et sous la ligne en cas de crue.

La grande régie affirme qu'elle demeure prête à investir une somme de 400 000 francs, pour réaliser un passage idéal du ruisseau sous la voie, mais à la condition sine qua non que la revitalisation du cours d'eau ait été menée dans les règles de l'art.

Conséquemment, le Conseil municipal estime que ce dossier sera ressorti des tiroirs et remis à l'étude dans les cinq à dix prochaines années.

On rappellera que la revitalisation du ruisseau des Malés avait été refusée, en assemblée municipale de juin 2017, par 21 voix contre 20.